

| Date de convocation | Nombre de membres au comité syndical | Nombre de membres en fonction au comité syndical | Présents | Dont suppléant(s) | Pouvoir(s) | Absent(s) excusé(s) | Absent(s) |
|--------------------------|--------------------------------------|--|----------|-------------------|------------|---------------------|-----------|
| Mercredi 22 janvier 2025 | 16 titulaires - 8 suppléants | 16 titulaires - 8 suppléants | 12 | 0 | 0 | 2 | 2 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 29 janvier 2025,

Sous la présidence de Monsieur Jacques WEINBERG, doyen de la séance.

Point n° 1 : **Installation du Comité Syndical.**

Rapporteur : Jacques WEINBERG

Le Président, doyen d'âge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L5211-9
VU l'arrêté préfectoral portant sur la création du syndicat mixte des Etangs de Saint-Rémy en date du 26 novembre 2024

VU les statuts dudit syndicat mixte,

VU les délibérations du 30 septembre 2024 de Metz Métropole et du 26 septembre 2024 de la Communauté de Communes Rives de Moselle désignant leurs représentants titulaires et suppléants au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy,

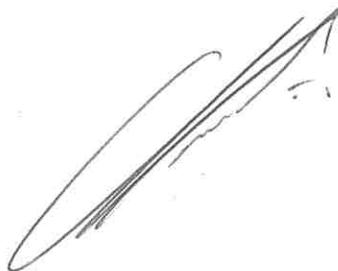
DECLARE les intéressés installés dans leurs fonctions de délégués du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy conformément à la liste suivante :

| | Metz Métropole | Communauté de Communes Rives de Moselle |
|--------------------------|-------------------------|---|
| Représentants Titulaires | M. François GROSDIDIER | M. Julien FREYBURGER |
| | M. Bernard STAUDT | Mme Catherine LAPOIRIE |
| | M. Philippe GLESER | M. Philippe WAGNER |
| | M. Cédric GOUTH | Mme Nathalie ROUSSEAU |
| | M. Bertrand DUVAL | M. Rémy SADOCCO |
| | Mme Béatrice AGAMENNONE | Mme Jocelyne EMMENDOERFFER |
| | Mme Nathalie SPORMEYEUR | M. Jacques WEINBERG |
| | M. Manuel BROCARD | M. François LACK |
| Représentants Suppléants | M. Jean-Luc BOHL | M. Claude LALLIER |
| | M. Yves DIEUDONNE | M. Gilbert TURCK |
| | M. Christophe PREVOST | M. Armand PATRIGNANI |
| | M. Antoine DORR | M. Hervé GAUDE |

**Syndicat Mixte
des Etangs de Saint-Rémy**

Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy

5 Rue des Récollets 57000 Metz



Pour extrait conforme
Metz, le 30/01/2025

Le Président du Syndicat Mixte
des Etangs de Saint-Rémy,
Bernard STAUDT

**PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DES ETANGS
DE SAINT-REMY
ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET
DES VICE-PRESIDENTS**

Réunion du mercredi 29 janvier 2025

Nombre de membres au Comité syndical des Etangs de Saint-Rémy : 16

Nombre de membres en exercice/fonction : 16

Nombres de membres qui assistent à la séance : 13

L'An deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à 15 heures, les délégués du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy, issus des membres du Conseil métropolitain de Metz Métropole et du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rives de Moselle, se sont réunis à la Maison de la Métropole - 1 place du Parlement de Metz 57000 Metz, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Jacques Weinberg, doyen de la séance, 1^{er} adjoint à la mairie d'Hauconcourt, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Cédric GOUTH, Maire de Woippy, 2e Vice-Président délégué au Développement économique de Metz Métropole.

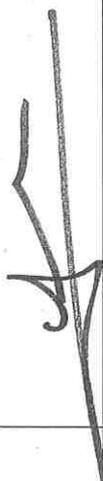
Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical ayant élargé dans les tableaux ci-après :

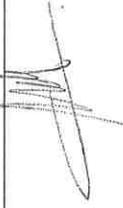
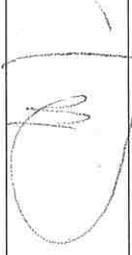
entrée de séance

Syndicat mixte
des Etangs
de Saint-Rémy

Comité syndical des Etangs de Saint-Rémy - Mercredi 29 janvier 2025
EMARGEMENT

Délégués titulaires et suppléants

| NOM | PRENOM | Représentant | Statut | Présent | Absent excusé | Absent | En retard | Emargement |
|---------------|----------|--|-----------|---------|------------------|--------|-----------|---|
| AGAMENNONE | Béatrice | Metz Métropole | Titulaire | | X | | | |
| BROCARD | Manuel | Metz Métropole | Titulaire | X | | | |  |
| DUVAL | Bertrand | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |
| EMMENDOERFFER | Jocelyne | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | X | | | |  |
| FREYBURGER | Julien | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | X | | | |  |
| GLESER | Philippe | Metz Métropole | Titulaire | | X | | | |
| GOUTH | Cédric | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |

| NOM | PRENOM | Représentant | Statut | Présent | Absent excusé | Absent | En retard | Emargement |
|------------|-----------|---|-----------|---------|---------------|--------|-----------|--|
| GROSSIDIER | François | Metz Métropole | Titulaire | | X | | | |
| SPORMEYEUR | Nathalie | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |
| LACK | François | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| LAPOIRIE | Catherine | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| ROUSSEAU | Nathalie | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| SADOCCO | Rémy | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | X |  entre en même temps avant 17h |
| STAUDT | Bernard | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |
| WAGNER | Philippe | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| WEINBERG | Jacques | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge, M. Jacques WEINBERG qui, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions de membres du comité syndical des Etangs de Saint-Rémy Mesdames et Messieurs les élus figurant dans le tableau ci-après :

| | Metz Métropole | Communauté de Communes Rives de Moselle |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| Représentants Titulaires | M. François GROSDIDIER | M. Julien FREYBURGER |
| | M. Bernard STAUDT | Mme Catherine LAPOIRIE |
| | M. Philippe GLESER | M. Philippe WAGNER |
| | M. Cédric GOUTH | Mme Nathalie ROUSSEAU |
| | M. Bertrand DUVAL | M. Rémy SADOCCO |
| | Mme Béatrice AGAMENNONE | Mme Jocelyne EMMENDOERFFER |
| | Mme Nathalie SPORMEYEUR | M. Jacques WEINBERG |
| | M. Manuel BROCARD | M. François LACK |
| Représentants Suppléants | M. Jean-Luc BOHL | M. Claude LALLIER |
| | M. Yves DIEUDONNE | M. Gilbert TURCK |
| | M. Christophe PREVOST | M. Armand PATRIGNANI |
| | M. Antoine DORR | M. Hervé GAUDE |

ELECTION DU PRESIDENT

M. Cédric GOUTH a été désigné en qualité de scrutateur.

Le doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L.5211-9 et L.2122-7 du Code général des Collectivités territoriales a invité le Comité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président du syndicat mixte des Etangs de Saint-Rémy.

1^{er} tour de scrutin

Sont candidats :

- M. Bernard STAUDT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 12

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne : 12

A déduire : bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 0

(ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : M. Bernard STAUDT

Voix : 12

M. Bernard STAUDT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un second tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un troisième tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy et a pris la présidence de la séance.

M. SADOCCO est arrivé en retard à 15h20 (après l'élection du Président)

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le nombre de Vice-présidents à élire ayant été fixé à 4 par délibération du Comité syndical des Etangs de Saint-Rémy, Monsieur le Président a invité le Conseil, après avoir donné lecture de l'article L.2122-7-1 du Code général des Collectivités Territoriales, à procéder à l'élection des Vice-Présidents, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin

Sont candidats :

- Mme Catherine LAPOIRIE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 13

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne : 13

A déduire : bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 0

(ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13.

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : Mme Catherine LAPOIRIE

Voix : 13

Mme Catherine LAPOIRIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première Vice-Présidente du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un second tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un troisième tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, est proclamé premier Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin

Sont candidats :

- M. Cédric GOUTH

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 13

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne : 13

A déduire : bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 0

(ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : M. Cédric GOUTH

Voix : 13

M. Cédric GOUTH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un second tour de scrutin.

2^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un troisième tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, est proclamé deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin

Sont candidats :

- M. Philippe WAGNER

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 13

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne : 13

A déduire : bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 0

(ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : M. Philippe WAGNER

Voix : 13

M. Philippe WAGNER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un second tour de scrutin.~~

2^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

~~Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :~~

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un troisième tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, est proclamé troisième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin

Sont candidats :

- M. Bertrand DUVAL

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 13

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne : 13

A déduire : bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 0

(ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : M. Bertrand DUVAL

Voix : 13

M. Bertrand DUVAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

~~Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un second tour de scrutin.~~

~~2^{ème} tour de scrutin~~

~~Sont candidats :~~

~~Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :~~

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

OU

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été procédé à un troisième tour de scrutin.

3^{ème} tour de scrutin

Sont candidats :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne

A déduire : bulletins blancs

_____ bulletins nuls

_____ (ne contenant pas une désignation suffisante

_____ ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu : _____ Voix

M..... ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, est proclamé quatrième Vice-Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

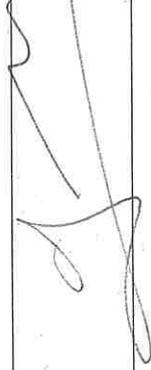
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

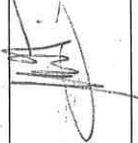
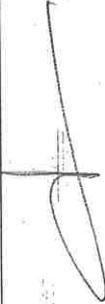
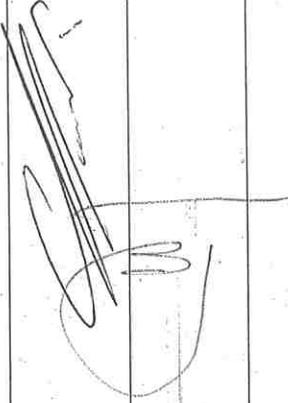
fin de séance

Syndicat mixte
des Etangs
de Saint-Rémy

Comité syndical des Etangs de Saint-Rémy - Mercredi 29 janvier 2025
EMARGEMENT

Ont signé les membres présents :

| NOM | PRÉNOM | Représentant | Statut | Présent | Absent excusé | Absent | En retard | Emargement |
|---------------|----------|--|-----------|---------|------------------|--------|-----------|---|
| AGAMENNONE | Béatrice | Metz Métropole | Titulaire | | X | | | |
| BROCART | Manuel | Metz Métropole | Titulaire | X | | | |  |
| DUVAL | Bertrand | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |
| EMMENDOERFFER | Jocelyne | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| FREYBURGER | Julien | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| GLESER | Philippe | Metz Métropole | Titulaire | | X | | | |
| GOUTH | Cédric | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |

| NOM | PRENOM | Représentant | Statut | Présent | Absent excusé | Absent | En retard | Emargement |
|------------|-----------|---|-----------|---------|---------------|--------|-----------|--|
| GROSDIDIER | François | Metz Métropole | Titulaire | | X | | | |
| SPORMEYEUR | Nathalie | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |
| LACK | François | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| LAPOIRIE | Catherine | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| ROUSSEAU | Nathalie | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| SADOCCO | Rémy | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
| STAUDT | Bernard | Metz Métropole | Titulaire | | | | |  |
| WAGNER | Philippe | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | | |

| | | | | | | | | |
|----------|---------|--|-----------|--|--|--|--|---|
| WEINBERG | Jacques | Communauté de communes Rives de Moselle | Titulaire | | | | |  |
|----------|---------|--|-----------|--|--|--|--|---|

Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy

Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy

5 Rue des Récollets 57000 Metz

Syndicat Mixte des Etangs de Saint Remy
Affaire suivie par Amélie LENOIR
T. 03 57 88 33 69 - 07 87 55 96 47
alenoir@eurometropolemetz.eu

Préfecture de la Moselle
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération
intercommunale et du conseil aux élus
9 place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX

COPIE

BORDEREAU D'ENVOI

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|---|--------|---------------------------------------|
| Délibérations du Comité syndical en date du 29 janvier 2025, et leurs annexes : | 10 x 2 | En exécution de la loi du 2 mars 1982 |
| - Point n°1 : Installation du Comité Syndical | 2 / | 1 ex de tout |
| - Point n°2 : Election du Président | 2 / | |
| - Point n°3 : Nombre de Vice-Présidents | 2 / | |
| - Point n°4 : Election des Vice-présidents | 2 / | |
| - Procès-verbal d'installation du comité : élection du Président et des Vice-présidents | 2 / | |
| - Point n°5 : Délégation du comité au Président | 2 / | |
| - Point n°6 : Adoption du Règlement intérieur du SMESR | 2 / | |
| - Annexe point 6 : Règlement Intérieur du comité | 2 / | |
| - Point n°7 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025 | 2 / | |
| - Annexe point 7 : Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 | 2 / | |

Metz, le 30/01/2025

Le Président du Syndicat Mixte des Etangs
de Saint Rémy
Bernard STAUDT



→ dossier donné
au 1er bureau

METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu ■

Tout courrier émanant ou traité par Metz Métropole fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de Metz Métropole et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. La durée maximale de conservation est confirmée à la Durée d'Utilité Administrative. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à Metz Métropole.